

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
David TRIPON

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association CERISE
46 rue Montorgueil
75002 PARIS

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

OUEST CONSEILS QUIMPER

3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux membres de l'association CERISE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CERISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

.../...

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 6 mars 2019

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
François RODRIGUEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Rodriguez', with a long horizontal stroke extending to the right.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 196	1 196		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	12 667	10 992	1 675	2 107
	Autres immobilisations corporelles	66 808	42 798	24 010	26 289
	Immobilisations en cours				756
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15		
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total I	80 687	54 986	25 700	29 152	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 277		3 277	12 420
	Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	5 615		5 615	2 450	
Autres créances	51 462		51 462	43 674	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	174 360		174 360	176 659	
Charges constatées d'avance (3)	5 863		5 863	8 609	
Total III	240 577		240 577	243 813	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	321 264	54 986	266 277	272 965	

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23073
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	115 608	115 608
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	13 452	13 452
	Report à nouveau	1 281	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	1 920-	1 281
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 028	1 699	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	129 449	132 041	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques	17 460	17 460
	Provisions pour charges		10 000
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		7 565
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	17 460	35 025	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	7 750	7 116
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 824	44 423
	Dettes fiscales et sociales	59 647	45 572
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 644
	Autres dettes		
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	5 147	5 144
	Total IV	119 368	105 899
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	266 277	272 965

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

114 221

100 755

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	150 774		158 244		7 469	4.72
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	316 657		294 825		21 832	7.40
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22 237		9 375		12 862	137.20
Collectes						
Cotisations	4 536		4 264		272	6.38
Autres produits	5 348		263		5 085	NS
Total I	499 552		466 970		32 582	6.98
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 585		11 150		2 435	21.84
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	235 804		221 428		14 376	6.49
Impôts, taxes et versements assimilés	6 816		6 746		69	1.02
Salaires et traitements	170 166		153 037		17 129	11.19
Charges sociales	74 625		74 340		285	0.38
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 495		4 000		1 496	37.39
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			500		500	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 000		10 000	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2 169		4 511		2 342	51.91
Total II	508 660		485 712		22 948	4.72
I - Résultat d'exploitation (I-II)	9 108		18 741		9 633	51.40
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		94			94	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		94			94	
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		94			94	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		9 014		18 741	9 727	51.90
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		898		332	565	169.97
Produits exceptionnels sur opérations en capital		672		732	61	8.28
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 569		1 065	504	47.38
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 040		2 567	527	20.53
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		2 040		2 567	527	20.53
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		471		1 502	1 032	68.66
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		501 215		468 035	33 180	7.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		510 700		488 279	22 421	4.59
Solde intermédiaire		9 485		20 244	10 759	53.15
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		7 565		21 525	13 960	64.85
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		1 920		1 281	3 201	249.83

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 00 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31.12/2018	12	31.12/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat	165 636		201 713		36 077	17.89
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	165 636		201 713		36 077	17.89
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole	165 636		201 713		36 077	17.89
Prestations						
TOTAL	165 636		201 713		36 077	17.89

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et aux adaptations prévues pour les associations par le règlement n°99-01 du CRC.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 196		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 667		
Installations générales agencements aménagements divers	29 952		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 073		2 784
Immobilisations corporelles en cours	756		
TOTAL	77 447		2 784
Autres titres immobilisés			15
TOTAL			15
TOTAL GENERAL	78 643		2 799

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 196	1 196
TOTAL			1 196	1 196
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 667	12 667
Installations générales agencements aménagements divers			29 952	29 952
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 857	36 857
Immobilisations corporelles en cours		756		
TOTAL		756	79 476	79 476
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL		756	80 687	80 687

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 196			1 196
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 560	432		10 992
Installations générales agencements aménagements divers	6 396	3 333		9 729
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 339	1 730		33 069
TOTAL	48 295	5 495		53 790
TOTAL GENERAL	49 491	5 495		54 986

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	432				
Instal. générales agenc.aménag.divers	3 333				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 730				
TOTAL	5 495				
TOTAL GENERAL	5 495				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	115 608				115 608
Réserves :					
Autres réserves	13 452				13 452
Report à nouveau		1 281		0	1 281
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 281	1 281		1 920	1 920
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	1 699			672	1 028
Provisions réglementées					
TOTAL I	132 041			2 591	129 449

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	10 000		10 000		
Autres provisions pour risques et charges	17 460				17 460
TOTAL	27 460		10 000		17 460

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	500		500		
TOTAL	500		500		
TOTAL GENERAL	27 960		10 500		17 460
Dont dotations et reprises d'exploitation			10 500		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 615	5 615	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	988	988	
Débiteurs divers	50 474	50 474	
Charges constatées d'avance	5 863	5 863	
TOTAL	62 940	62 940	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	7 750	7 750		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 824	46 824		
Personnel et comptes rattachés	14 552	14 552		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 898	19 898		
Autres impôts taxes et assimilés	25 197	25 197		
Produits constatés d'avance	5 147	5 147		
TOTAL	119 368	119 368		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
FDS INCLUSION NUMERIQUE	10 000	7 565	7 565		
TOTAL	10 000	7 565	7 565		

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	50 348
Total	50 348

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 180
Dettes fiscales et sociales	24 839
Total	47 020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 863
Total	5 863
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	5 147
Total	5 147

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation du bénévolat est effectuée suivant le bareme suivant:

- Fonction Dirigeant (Bénévoles administrateurs) :

3 fois le Smic horaire augmenté des charges patronales (50%), soit 44,46€/heure

Le nombre d'heures effectuées est de 742,50 (Dont 614 Heures consacrées au bénévolat administratif et stratégique) soit 33012€

- Fonction animateur (Bénévoles activités)

1,5 fois le Smic horaire augmenté des charges patronales (50%), soit 22,23€/heure

Le nombre d'heures effectuées est de 5723,50 (dont 5346,43 lié au centre social et 377 lié à la résidence d'hébergement temporaire), soit 127233 €

- Fonction Travaux

1,5 fois le Smic horaire augmenté des charges patronales (50%), soit 22,23€/heure

Le nombre d'heures effectuées est de 242,50, soit 5391€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.